



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

trafic

Question écrite n° 109519

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le trafic de cocaïne. La cocaïne est aujourd'hui la 2e drogue illicite la plus consommée après le cannabis. Elle touche une population de plus en plus jeune et n'est plus réservée aux milieux aisés. Aussi, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures pour faire face à ce « boum » de la consommation de cocaïne.

Texte de la réponse

Les études de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies établissent que la cocaïne est devenue le second produit le plus expérimenté en France avec environ 1,1 million d'expérimentateurs, bien après le cannabis (15,1 millions) et devant l'ecstasy (900 000). Ces signes de disponibilité sur le marché des drogues illicites sont renforcés par les constats des services répressifs relatifs à la baisse du prix du produit (actuellement 60 euros le gramme en moyenne) ainsi qu'à un volume des saisies en constante augmentation (en 2005, 5 185 tonnes de cocaïne ont été saisies, soit une augmentation de plus de 15 % par rapport à 2004). Leur action de démantèlement des réseaux s'est traduite en 2005 par l'interpellation de 2 571 trafiquants et revendeurs de cocaïne. Afin de lutter efficacement contre ces trafics, les forces de l'ordre développent une stratégie d'intervention le plus en amont possible afin d'entraver l'organisation des réseaux et l'écoulement des produits illicites sur le territoire national. Ainsi, en 2004 une antenne de l'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants de la direction centrale de la police judiciaire a été installée à Fort-de-France (Martinique). Positionnée sur les trafics de cocaïne de la zone « Caraïbes » vers l'Europe, elle a permis de nombreuses saisies, souvent liées à des arraisonnements de navires avec le soutien opérationnel de la marine nationale. En Colombie et au Vénézuéla, la coopération et l'échange d'informations entre les officiers de liaison européens (anglais, espagnols, français) ont été renforcés de même que la coopération opérationnelle entre les services français et les unités antidrogues de ces pays. Il est ainsi en projet la création d'une unité de police vénézuélienne, recrutée, formée et encadrée par les officiers de liaison espagnols et français en poste au Vénézuéla et qui serait particulièrement dédiée au soutien d'enquêtes relatives aux réseaux qui oeuvrent entre cet État et l'Europe. Par ailleurs, face à l'arrivée massive par voie aérienne, depuis les pays producteurs, de personnes qui transportent in corpore de la cocaïne, la France a mis en oeuvre un programme de distribution de tests urinaires - opération dite « Bouclier » - qui permet un dépistage rapide des passeurs dans les aéroports de départ. Enfin, en 2007, la mutualisation des officiers de liaison européens (anglais, espagnols, français et italiens) en poste en Afrique de l'Ouest sera engagée. Cette zone est, en effet, devenue une plate-forme de stockage de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe, ainsi qu'une zone d'implantation de trafiquants sud-américains. Afin de prolonger cette lutte sur la façade atlantique, et sur proposition de la France, le MAOC-N (Maritime Analysis and Operation Center-Narcotics) sera prochainement mis en place à Lisbonne (Portugal). Il s'agira d'un centre opérationnel d'analyse et de coordination du renseignement maritime qui regroupera plusieurs pays européens. Il sera également susceptible d'intervenir rapidement par des moyens maritimes adaptés dès qu'une embarcation soupçonnée de se livrer au trafic de stupéfiants sera détectée. Ce travail en amont renforcera la coopération opérationnelle franco espagnole déjà

fortement engagée sur le territoire espagnol, l'un des points principaux d'entrée de la cocaïne destinée au marché français. La mise en place ponctuelle d'équipes communes d'enquête composées d'enquêteurs français et espagnols est un dispositif très efficace pour mutualiser enquêtes et moyens et neutraliser des organisations criminelles qui agissent en France et en Espagne. L'arraisonnement en août 2006 du voilier Spes Nostra, à bord duquel les enquêteurs français et espagnols ont découvert 3,3 tonnes de cocaïne, illustre parfaitement ce nouveau mode d'enquête européenne. De plus, cette coopération ponctuelle est complétée depuis janvier 2006, par la présence permanente d'enquêteurs français au sein d'une équipe conjointe d'investigation implantée à Malaga en Espagne et composée de policiers espagnols, néerlandais, britanniques et français chargés de lutter contre la criminalité organisée liée au trafic de stupéfiants installée en Espagne qui alimente les pays d'Europe de l'Ouest.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109519

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11518

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2957